



CCI NICE
CÔTE D'AZUR

Au cœur de votre histoire

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

**OBJET DU MARCHÉ : FOURNITURE D'UN
VEHICULE DE CATEGORIE SUV POUR LA
CCINCA**

N°2026/10/FC/02/061

MARCHE DE FOURNITURE

PROCÉDURE

>>> Marché à Procédure Adaptée
au sens des articles des articles L
2123 -1, R 2123-1 1°, R 2123-4 et R
2123-5 du Code de la Commande
Publique

ACHETEUR : La Chambre de
commerce et d'industrie Nice Côte
d'Azur
20, boulevard Carabacel, à Nice
06000

Coordonnateur : CCINCA

*Prise en qualité de Pouvoir
Adjudicateur*

Sommaire

1	Objet du marché	3
2	Caractéristiques techniques minimales	3
2.1	Véhicule	3
2.2	Prestations associées	3
3	Carte de recharge	4
4	Garantie	4
5	État du véhicule	4
6	Livraison	4
7	Entretien et maintenance	5
8	Fin de contrat	5
8.1	Offre de base : restitution du véhicule	5
8.2	Variante : option d'achat	5
9	Résiliation anticipée	6

1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un véhicule neuf ou d'occasion destiné au déplacement professionnels et personnel d'un représentant de la CCINCA. La location aura une durée de 50 mois maximum.

2 Caractéristiques techniques minimales

2.1 Véhicule

Le véhicule proposé devra présenter les caractéristiques minimales suivantes :

- Catégorie : SUV familial 5 ou 7 places ;
- Véhicule neuf ou d'occasion ou de démonstration ;
- Première mise en circulation : année 2025 ou 2026 ;
- Kilométrage maximal initial si véhicule d'occasion : 25 000 km ;
- Boîte de vitesses automatique ;
- Motorisation : hybride essence rechargeable
- Puissance thermique minimale 140 chevaux
- Norme environnementale en vigueur ;
- 5 portes minimum ;

2.2 Prestations associées

2.2.1 Forfait

Le loyer comprend :

- L'accomplissement d'un kilométrage estimé à 25 000 kms/an (+/- 20%). Les kilomètres supplémentaires seront facturés au prix mentionné dans le BPU.
- Le financement du véhicule,
- Les frais de gestion,
- La garantie pertes financières

2.2.2 Partie à bons de commande

Les prestations à bon de commande sont mentionnées au BPU :

- Les frais de livraison sur site CCINCA,
- Les frais de mise en route : frais administratifs, carte grise, immatriculation,
- La maintenance (et pièces d'usure), entretien constructeur, révisions,
- Contrôle technique,
- Gestion des pneus

- Le remplacement des pneus usés
- Le changement pneus 2 fois par an été / hiver (pneus homologués Loi Montagne)
- L'équilibrage,
- Permutation des pneus
- équilibrage ;
- géométrie ;

Le montant des loyers est fixe et identique pendant toute la durée du contrat. Aucune dégressivité ou progressivité ne pourra être appliquée.

La durée en location longue durée est de 48 mois.

La durée en location avec option d'achat est de 50 mois

3 Carte de recharge

Le titulaire met à disposition de la CCINCA un badge de recharge largement acceptée en France (compatible avec les principaux réseaux français), type Charge Map Pass.
Le titulaire transmet mensuellement une facturation détaillée des recharges.

4 Garantie

Le véhicule devra être livré avec :

- Garantie minimale de 12 mois pièces et main-d'œuvre ;
- Carnet d'entretien ou historique d'entretien disponible ;

5 État du véhicule

Si le véhicule est d'occasion, le titulaire devra garantir que :

- le véhicule est en parfait état de fonctionnement ;
- aucun défaut majeur n'affecte les éléments de sécurité ;
- Aucun sinistre majeur a affecté la structure du véhicule.
- les pneumatiques respectent les seuils réglementaires ;
- les révisions préconisées par le constructeur ont été réalisées.

6 Livraison

Dès la notification, un représentant (interlocuteur unique) du titulaire prendra contact avec la CCINCA et la tiendra informée des modalités et délais de livraison.

La livraison a lieu au plus tard 30 jours calendaires après notification du marché. Le candidat est tenu sur l'engagement pris à l'article 7 de l'acte d'engagement, qui ne pourra pas excéder.

La livraison a lieu du lundi au vendredi, entre 9h00 et 12h00 et 14h00 et 17h00.

- La livraison a lieu au siège de la CCINCA ou bien sur le site du Titulaire. Le Titulaire chiffre dans le BPU l'ensemble des frais associés à la livraison au Siège CCINCA.
- Carte grise et documents administratifs fournis ;
- Certificat de non-gage ;
- Procès-verbal de contrôle technique le cas échéant.

7 Entretien et maintenance

Le véhicule doit pouvoir être entretenu / maintenu / révisé dans les Alpes-Maritimes.

Le titulaire chiffre dans le BPU la prestation de maintenance, qui comprend :

- Les révisions constructeur ;
- Les vidanges ;
- Le changement des filtres ;
- Les pièces d'usure ;
- La main d'œuvre ;
- Les contrôles réglementaires ;
- Les rappels constructeur.

8 Fin de contrat

8.1 Offre de base : restitution du véhicule

Un état contradictoire sera réalisé lors de la restitution.

Ne pourront être facturés que :

- les dommages excédant l'usure normale ;
- les équipements manquants ;
- les détériorations dûment constatées.

Toute grille de facturation devra être jointe à l'offre.

8.2 Variante : option d'achat

À l'expiration de la période de location, l'acheteur pourra :

- restituer le véhicule ;

- lever l'option d'achat ;
- renoncer à l'acquisition.

Le candidat précisera :

- la valeur résiduelle ;
- le prix de rachat HT ;
- le prix de rachat TTC.

9 Résiliation anticipée

L'acheteur peut mettre fin à la location d véhicule avant le terme contractuel lorsque :

- le véhicule n'est plus nécessaire au service ;
- le véhicule est réformé, détruit ou volé ;
- une réorganisation du service entraîne la suppression du besoin ;
- le kilométrage prévisionnel ou les conditions d'exploitation sont substantiellement modifiés.

La résiliation prend effet à la date fixée par l'acheteur après un préavis de 3 mois.

Le titulaire perçoit une indemnité de résiliation anticipée calculée selon la formule suivante :

Indemnité = loyers restant dus × 55%

Cette indemnité est réputée couvrir l'ensemble des frais financiers, administratifs et de revente supportés par le titulaire.